

Professionnels du bâtiment
spécialisés dans le 2nd oeuvre

A vos côtés durant
toute votre vie
professionnelle.

allianz.fr/pro

Avec vous de A à Z

Allianz 

Allianz et les professionnels : une relation fondée sur des valeurs et des services

La confiance



N°1 mondial
en assurance de biens
et de responsabilité



Présent dans plus de
70 pays avec **85 millions**
de clients



Solidité financière :
meilleures notations financières
(AA assortie d'une « perspective
stable » attribuée par S&P)

L'innovation



Utilisation de **drones** pour survoler
les bâtiments difficiles d'accès pour
prévenir certains risques ou expertiser
un sinistre



1^{er} assureur en France
à proposer une assurance à tarif
réduit pour les véhicules
semi autonomes⁽¹⁾



Prise en charge des **cyber-risques**
pour défendre votre e-réputation

Bien vous conseiller pour bien vous protéger



Un réseau d'Agents Généraux spécialistes du marché construction

Pour toutes les entreprises de construction, artisanales ou non, qui interviennent dans le bâtiment et/ou les travaux publics, nous vous proposons de bâtir votre solution d'assurance professionnelle en prenant en compte les spécificités de votre métier.

Découvrez une couverture adaptée à vos besoins, à chaque étape de votre chantier, chez un de nos Agents Généraux spécialiste du marché Construction.

La solution de prévention pour votre entreprise via Météo-France

Recevez des alertes en amont d'un risque avéré d'inondation ou de foudre, assorties de conseils pratiques adaptés à votre activité. Service gratuit accessible 24h/24h et 7j/7j y compris les week-ends et jours fériés.

Une aide à l'élaboration de votre Document Unique obligatoire

Tout employeur, d'au moins un salarié, doit élaborer ce document « d'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs », comportant un inventaire des risques et un plan d'actions de prévention.

Allianz vous fait bénéficier de tarifs privilégiés via son partenaire Aequalis Prévention.

Votre bilan protection sociale et retraite offert

Votre Agent Général Allianz définit, à partir de votre régime obligatoire et de vos documents comptables, votre besoin de revenu en cas par exemple d'arrêt de travail ou en prévision de la retraite.

Rapidement aidé et indemnisé pour poursuivre votre activité



Une assistance en cas de sinistre dans vos locaux

A vos côtés, Mondial Assistance intervient dans les situations d'urgence pour :

- organiser et prendre en charge les frais de nettoyage des locaux sinistrés,
- vous aider à la recherche d'un local et au transfert de votre mobilier et matériel professionnel.

Des solutions d'indemnisation rapide

Selon le type de dommages, Allianz vous proposera :

- Solution Règlement immédiat⁽²⁾ si nous sommes d'accord sur l'estimation des réparations sans besoin de recourir à une expertise,
- Solution Votre expert connecté⁽²⁾ grâce à une appli sur votre smartphone pour mener une expertise à distance,
- Solution Réparation et Mobilité automobile⁽²⁾, c'est l'assurance de rester mobile durant les réparations du véhicule.

L'accès à un réseau de soins de santé

Santéclair vous permet de bénéficier auprès de 7 500 professionnels de santé de **tarifs négociés** pour des soins de qualité. Un réseau composé de 32 établissements de santé pour la chirurgie orthopédique, sélectionnés pour leur qualité de prise en charge des patients (chirurgie prothétique de hanche, du genou, et de chirurgie des ligaments et des ménisques). Vous pourrez bénéficier d'une offre tout inclus – frais de séjour, chambre particulière – sans reste à charge ni avance de frais quel que soit le niveau de garantie soins souscrit. Bénéficiez de services préférentiels et du tiers payant.

Une offre de services au travers de l'ANCRE

L'association souscriptrice de nombreux contrats collectifs d'épargne, retraite et prévoyance garantis par Allianz est en charge des intérêts collectifs des adhérents. Ils bénéficient automatiquement d'une **protection juridique Vie Privée** sur les litiges fiscaux, sociaux et successoraux et des informations juridiques par téléphone.

Les garanties et services présentés dans cette brochure s'exercent selon les clauses et conditions de votre contrat Allianz et en fonction des garanties et options souscrites.

(1) Equipé soit d'un système de freinage d'urgence autonome, soit d'un dispositif de stationnement totalement automatique hors radar par ultrasons et/ou caméra de recul, soit d'un régulateur de vitesse adaptatif avec fonction automatisée de freinage.

(2) Solutions proposées sous réserve d'éligibilité : informations disponibles auprès de votre Agent Général Allianz.



Nos réponses expertes adaptées aux besoins des professionnels du bâtiment

Allianz est à vos côtés pour vous protéger ainsi que votre famille.



La protection de votre activité

- Garantie des **dommages matériels à vos travaux** et à vos biens sur chantiers avant réception.
- Garantie de votre **Responsabilité Civile Générale** (exploitation, en cours et après travaux).
- Garantie des dommages à l'ouvrage après réception de vos travaux (**responsabilité civile décennale**, garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement).
- Assurance de vos **locaux** et de leur contenu.
- Assurance du **matériel stocké** chez vous si vous n'avez pas de locaux professionnels dédiés.
- Assurance de vos **véhicules et de leur contenu**. Avec de nombreux services d'assistance pour conserver la mobilité essentielle à votre activité.



Votre protection et celle de votre famille

- Palliez les limites de votre régime obligatoire de protection sociale avec nos contrats d'assurance complémentaires :
- **Santé** : pour les soins courants, frais dentaires, auditifs, d'optique ou d'hospitalisation.
 - **Prévoyance** : pour maintenir vos revenus si vous ne pouvez plus travailler à la suite d'un accident ou d'une maladie et couvrir vos proches en cas de décès.
 - **Gestion de patrimoine et préparation à la retraite**
- Vous avez le statut de Travailleur Non Salarié ? Nos solutions vous font profiter des avantages de la **fiscalité « Madelin »**⁽³⁾.



La protection de vos salariés

- La couverture santé pour assurer vos salariés contre les aléas de la vie.
- **En santé**, notre offre intègre les **minimas de garanties imposés par la loi mais peut aller au-delà**.
- Chacun des postes de garanties pour la santé (hospitalisation, soins courants, optique, dentaire ou médecines douces) est adaptable pour correspondre exactement au niveau souhaité et au budget prévu.
- S'ajoute au contrat socle santé de l'entreprise la possibilité pour vos **salariés** de choisir des **renforts facultatifs** en fonction de leurs besoins et à leur charge.

Les garanties et services présentés dans cette brochure s'exercent selon les clauses et conditions de votre contrat Allianz en fonction des garanties et options souscrites.

(3) Dans les limites de la législation en vigueur au 01/01/2017, cotisations versées déductibles de votre bénéfice imposable (art. 154bis du CGI) et exonération ISF sous certaines conditions.



Allianz est à l'écoute de vos préoccupations.



Mise en cause de votre responsabilité ?

En cas de mise en cause de votre responsabilité par votre client, l'**assurance dite « responsabilité décennale »** garantit le **paiement des travaux de réparation de l'ouvrage**.

Il s'agit là de dommages graves ayant pour conséquence notamment de compromettre la solidité de l'ouvrage. Cette assurance s'étend au paiement des pertes pécuniaires subies par votre client et consécutives à ces dommages.

En complément, vous êtes assuré en cas de défaut de performance énergétique de votre ouvrage dans le cadre des seuils légaux et réglementaires.

Ainsi, les travaux de réparation, de mise en conformité et les pertes pécuniaires consécutives à cette non-conformité sont couverts.



Le mal de dos, une cause fréquente d'arrêt de travail

Notre colonne vertébrale est conçue pour que nous nous tenions debout. Les postures de travail des professionnels du bâtiment imposent que l'on soit fréquemment à genoux, la nuque pliée, le corps en extension sur une échelle et parfois même courbé. Ces situations sont traumatisantes pour le dos et le corps en général. Les **troubles occasionnés** sont ainsi à l'origine de **nombreuses et coûteuses absences**.

Pour lutter contre ce fléau et ses conséquences financières, mieux vaut être bien assuré.

Pour vous comme pour vos salariés, Allianz prend soin de votre dos : remboursement des séances d'ostéopathie ou de chiropractie, prise en charge des consultations médicales...

Et si vous êtes malgré tout contraint de vous arrêter, avec le contrat Allianz Prévoyance TNS et son **option renfort dos/psy** vous percevrez une indemnisation journalière **sans condition d'hospitalisation**.



Votre véhicule vous lâche

Comptez sur votre assurance auto Allianz pour :

- un **prêt de véhicule** jusqu'à 30 jours (jusqu'à 12 m³ pour un véhicule utilitaire),
- un **dépannage même en bas de chez vous**,
- protéger la valeur des **aménagements professionnels** de votre véhicule (jusqu'à 30 000 euros).

Et pour vos **fournitures et matériels transportés** :

- profitez d'une garantie en base de 3 000 euros,
- et même davantage avec l'assurance multirisque professionnelle Allianz.

Nos engagements d'être là dans les moments clés de la vie de votre entreprise

Votre Agent Général Allianz vous accompagnera tout au long de votre vie professionnelle.

Votre installation



Création rime avec ambition... mais aussi avec protection ! Pour cela, plusieurs garanties vous sont proposées par Allianz :

- La **garantie Dommages matériels en cours de travaux** vous protège en cas de survenance d'événements accidentels affectant vos travaux (l'incendie, les dégâts des eaux et, sous conditions, le vol).
- La **garantie Responsabilité Civile** couvre, dans le cadre des activités professionnelles que vous exercez dans vos locaux et sur vos chantiers, les dommages de toutes natures causés au tiers. Elle s'étend également aux dommages environnementaux.
- La **garantie Responsabilités pour des dommages de nature décennale** permet de couvrir le paiement des travaux de réparation des désordres subis par l'ouvrage et survenant dans un délai de 10 ans après sa réception. Elle peut être étendue aux garanties de Bon fonctionnement des éléments d'équipement, des Dommages immatériels consécutifs, et des Défauts de performance énergétique.

Protégez vos locaux et leur contenu avec un pack d'options dans notre multirisque :

- Jusqu'à 10 ans de valeur de remplacement à neuf garantie pour votre mobilier et matériel professionnel (hors cas de bris ou de dommages électriques),
- Valeur de reconstruction à neuf, y compris pour des constructions modulaires, sans déduction de vétusté tant qu'elle est inférieure à 33%.

Vous êtes **micro-entrepreneurs** sans locaux spécifiques ? Allianz vous conseille un contrat à moindre coût pour le **matériel professionnel stocké et transporté**.

Vous décrochez un appel d'offres ou un gros contrat

La reconnaissance du sérieux de votre travail a dépassé le cercle habituel de vos clients. L'appel d'offres pour lequel vous avez candidaté vient de vous être attribué. C'est l'opportunité pour vous d'être référencé comme un acteur qui compte dans votre domaine. Il faut rapidement envisager de vous agrandir et de recruter du personnel aguerris pour mener à bien ce nouveau chantier.

Afin d'attirer vos futurs collaborateurs, vous pouvez leur proposer de bénéficier d'une couverture santé capable de s'adapter à leurs besoins. Cette **protection santé** fait partie intégrante de la **rémunération globale** de vos salariés. Les garanties et les services de santé d'Allianz sont de réels atouts pour permettre de les recruter ou de les **fidéliser**. Et pour vous, chef d'entreprise, vous bénéficiez au-delà de la motivation de vos équipes d'un **cadre fiscal et social avantageux**.



Votre activité physique vous soumet à rude épreuve



Le contrat Prévoyance Madelin est la solution incontournable pour tout chef d'entreprise du bâtiment qui doit faire face aux risques professionnels liés à son activité physique.

Vous subissez une opération du genou qui vous contraint à vous arrêter trois mois ?

L'indemnité journalière perçue du RSI n'est pas suffisante et peut s'arrêter au bout d'un an.

Votre contrat Allianz Prévoyance TNS **vous garantit en cas d'arrêt de travail** (ou d'invalidité) **une indemnité** (ou une rente) pour laquelle vous avez cotisé, peu importe votre revenu.

Votre état de santé s'améliore ? Vous reprenez le travail à temps partiel ?

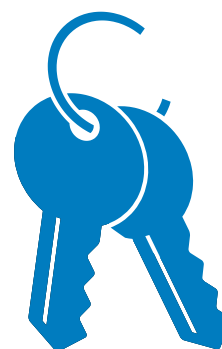
Vous êtes accompagné financièrement et percevez une demi-indemnité journalière pendant 30 jours maximum.

Préparez votre retraite dès aujourd'hui

Pensez à faire un **bilan retraite** pour évaluer les futures ressources nécessaires, telle une rente viagère, pour conserver votre niveau de vie à la retraite. Votre Agent Général Allianz est à votre disposition pour déterminer votre enveloppe de **déduction fiscale « Madelin »**, vos économies d'impôts et **optimiser votre rente viagère en fonction de votre capacité d'épargne**⁽³⁾.

Lors de votre départ en retraite, vous cédez votre entreprise

Vous souhaitez investir dans la pierre pour compléter votre retraite ? Allianz vous propose de **garantir l'emprunt et le bien acheté pour être loué**. Vous avez bien entendu aussi la possibilité d'investir votre capital dans l'assurance vie qui bénéficie de nombreux avantages en termes de fiscalité, d'épargne, de retraite et de transmission.



Votre fidélité récompensée



Parce que vous détenez plusieurs contrats chez Allianz, nous pourrions vous offrir une réduction sur certains produits.

⁽⁴⁾ Voir conditions auprès de votre Agent Général Allianz.

 Des Agents Généraux
spécialisés en Construction

 **1 800 Agents
Généraux**

L'expertise



Labels d'Excellence
des Dossiers de l'Épargne :
nos contrats régulièrement
récompensés



1 professionnel du bâtiment
sur 5 nous fait déjà confiance

La proximité



Votre Agent Général est
un **chef d'entreprise**
comme vous



Proche de vous
dans une relation pérenne :
durée moyenne d'activité
de **15 ans**

A tout moment informé pour gagner un temps précieux

Votre Agent Général Allianz, toujours disponible

Proche de vous et réactif, il est à votre écoute et vous répond dans les meilleurs délais. Il vous reçoit à son agence ou dans vos locaux.

Votre Espace Client dédié

Avec Allianz.fr via l'Espace Client :

- En auto, habitation, santé, consultez vos contrats, obtenez des attestations d'assurance ou déclarez un sinistre.
- Géolocalisez les 7 500 professionnels de la santé partenaires (dont 3 050 opticiens et 3 000 chirurgiens-dentistes).
- Calculez en ligne le reste à charge sur votre devis dentaire.
- Demandez le remboursement en ligne de vos soins non pris en charge par la Sécurité sociale (ostéopathes par exemple).

Rejoignez la communauté Allianz pour les pros sur LinkedIn

Retrouvez toutes les actualités à destination des professionnels, témoignages, avis d'experts, conseils pratiques. Partagez-les et développez votre réseau.

Un site qui simplifie vos démarches administratives

Avec mesdemarches.allianz.fr, effectuez rapidement et gratuitement vos démarches.

Des formulaires dynamiques, simples à remplir pour vous aider à mettre fin à un bail, rompre une période d'essai, ou changer les statuts d'une société,...

La retraite facile avec Allianz

Tous les clients Allianz en épargne-retraite bénéficient de services Mondial Assistance.

- Réponses à vos questions sur la retraite par téléphone (numéro non surtaxé),
- Tarifs préférentiels pour l'aide à la **reconstitution de carrière** et la **liquidation de la retraite**.

Des services particulièrement utiles pour vous, indépendants, qui connaissez souvent différents statuts pendant votre carrière professionnelle.



Pour toute question, votre Agent Général Allianz est à votre écoute. Joignez-le quand vous le voulez.

Prochain RDV le : ___/___/___ à ___H___. Lieu : _____



Allianz IARD

Société anonyme au capital de 991.967.200 €
542 110 291 RCS Nanterre

Allianz Vie

Société anonyme au capital de 643.054.425 €
340 234 962 RCS Nanterre

Protexia France

Société anonyme au capital de 1.895.248 €
382 276 624 RCS Nanterre

Entreprises régies par le Code des assurances
1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex

www.allianz.fr



ANCRE

ASSOCIATION NATIONALE pour la COUVERTURE des risques,
la RETRAITE, et l'EPARGNE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
48, rue de Provence - 75009 Paris

www.ancre-vie.com



AWP FRANCE SAS

SAS au capital de 7 584 076,86 €
490 381 753 RCS Bobigny

Siège social : 7, rue Dora Maar – 93400 Saint-Ouen
Société de courtage d'assurances - Inscription ORIAS 07 026 669
www.orias.fr

Dénommée sous sa marque commerciale
« Mondial Assistance »

www.mondial-assistance.fr